



HONORAIRES DE TRANSACTION

(calculés sur le prix net vendeur)

Jusqu'à 20.000 euros	11 % TTC
De 20.001 à 85.000 euros	9 % TTC
De 85.001 euros à 150.000 euros	6 % TTC
De 150.001 euros à 500.000 euros	5 % TTC
De 501.000 euros à 700.000 euros	4 % TTC
A partir de 701.000 euros	3,5 % TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR

En cas de commercialisation de bien neuf ou rénové (professionnel), le barème d'honoraires est établi sur la base de la grille de commercialisation de chaque programme ou bien immobilier.